



28 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 décembre 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MÉRIEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU ayant donné pouvoir à Eric SALAÛN – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD ayant donné pouvoir à Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Annie NICOLLEAU

En exercice : 30
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 16

N° 362-23 – Avenant à la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation d'utilisation des sols

Vu la délibération n° 201-17 relative à la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol par le service urbanisme.

Considérant que le service a évolué et qu'il convient de prendre en compte certaines modifications par voie d'avenant, à savoir :

- Intégrer des évolutions législatives :
 - adhésion au guichet numérique des autorisations d'urbanisme conformément à l'article L. 423-3 du code de l'urbanisme disposant que « Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022,
 - instauration d'un Règlement Général sur la Protection des Données,
 - instruction des demandes d'autorisation de publicité, enseignes et pré-enseignes, en application de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) et des articles L581-3-1 et L581-9 du Code de l'environnement, où le Maire de la commune est compétent pour délivrer au nom de la Commune les autorisations et déclarations préalables en matière de publicité, enseigne et pré-enseigne.
- Clarifier les missions et obligations de chacune des parties à chaque étape (notamment liée à la dématérialisation des demandes).
- Supprimer l'instruction des permissions de voirie sur la voirie intercommunale, déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), gérée par le service technique.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant à la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'avenant aux conventions avec les communes concernées.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 10 janvier 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.